

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION & ANNEXE N°2023-062

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la loi n°2020-1379 du 21 juin 2023 s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Franck FONTAINE, Maire.

Séance retransmise sur

<https://www.facebook.com/mezieres78.fr>

Date de convocation et d'affichage : 21 juin 2023

A été élu secrétaire : Jessica DROUET

**Présents** : M. Franck FONTAINE, M. Arnaud PASDELOUP, Mme Jessica DROUET, Mme Fatima EL HOUARI, M. Sébastien MARTIN, Mme Marie-Noëlle ARCHAMBAULT, M. Jacques VARLET, Mme Isabelle ANQUETIN, Mme Corinne RINGEVAL, M. Vincent PLANCHE, M. Adam BAKRACLIC, M. Frédéric BRECQUEVILLE, M. Guillaume CHABRIER, Mme Emmanuelle AVRIL, Mme Zohra IHMAD, M. Michel SUISSSE, Mme Gisèle PAPA, Mme Nelly GAULT, et Mme Laure NOLD.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 19

**Absents** : 8

- Mme BENTO donne pouvoir à M. PASDELOUP
- M. DAAH donne pouvoir à Mme IMHAD
- Mme VAREJAO donne pouvoir à Mme EL HOUARI
- Mme Blanche GALLE donne pouvoir à C. RINGEVAL
- Mme MOUTON-GODDET donne pouvoir à Mme DROUET
- M. HALBERSTADT donne pouvoir à M. FONTAINE
- M. PINCHAUX donne pouvoir à A. BAKRACLIC
- M. ADDICHANE donne pouvoir à N. GAULT

**Votants** : 27

### OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23,

VU l'élection du Maire et des adjoints en séance du 25 mai 2020,

VU la délibération n°2020-25 du 8 juin 2020 relative aux indemnités des élus,

VU la démission de Monsieur Marcq aux fonctions d'adjoint,

VU la délibération n° 2023-060 du 6 juillet 2023 portant création d'un sixième poste d'adjoint,

VU l'élection de deux nouveaux adjoints lors de la séance de ce jour,

VU l'avis de la commission « Affaires générales, service à la population, cadre de vie, sécurité, communication et cimetière » du mercredi 21 juin 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau de répartition des indemnités dévolues aux Maire, adjoints et conseillers délégués,

A LA MAJORITÉ (3 OPPOSITIONS : Mme NOLD, Mme GAULT, M. ADDICHANE et 1 ABSTENTION : M. VARLET) :

- **FIXE** les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Ordre du tableau au 28 juin 2023	Taux en % de l'indice IBTFP
Maire	49.5 %
1 <sup>er</sup> adjoint	16.6 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	16.6 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	16.6 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	16.6 %
5 <sup>ème</sup> adjoint	16.6 %
6 <sup>ème</sup> adjoint	16.6 %
1 <sup>er</sup> conseiller délégué	1.3 %
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
3 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
4 <sup>ème</sup> conseiller délégué	3.9 %
5 <sup>ème</sup> conseiller délégué	0 %
6 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
7 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
8 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
9 <sup>ème</sup> conseiller délégué	3.9 %
10 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
11 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
12 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
13 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
14 <sup>ème</sup> conseiller délégué	3.9 %
15 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %
16 <sup>ème</sup> conseiller délégué	1.3 %

- **RAPPELLE** que le versement de ces indemnités est subordonné à l'établissement d'arrêtés de délégations de fonction du Maire accordées aux adjoints et à certains conseillers municipaux,
- **RAPPELLE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- **PRÉCISE** que cette mise à jour emporte modification de l'enveloppe globale des indemnités, inscrite au budget primitif 2023,
- **DIT** que cette enveloppe sera modifiée par décision modificative mise au vote au point immédiatement suivant.

Pour extrait conforme,  
Fait Mézières-sur-Seine, le 29/06/2023



Le Maire,

Franck FONTAINE.



Fait à Mézières-sur-Seine, le 29/06/2023  
Affiché et transmis au contrôle de légalité le 29/06/2023